



Conseil économique et social

Distr. générale
25 septembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Groupe de travail sur le vieillissement

Conférence ministérielle sur le vieillissement

Vienne, 19 et 20 septembre 2012

Déclaration ministérielle de Vienne de 2012

Une société pour tous les âges: favoriser la qualité de vie et le vieillissement actif*

1. Nous, représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE) réunis à la Conférence ministérielle sur le vieillissement, tenue les 19 et 20 septembre 2012 à Vienne (Autriche), réaffirmons l'engagement pris par nous dans la Déclaration ministérielle de Berlin, puis confirmé dans la Déclaration ministérielle de León en 2007, de mettre en œuvre la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.
2. Nous constatons avec satisfaction l'augmentation notable de l'espérance de vie dans la région, qui permet à une part toujours plus grande de la population de vivre plus longtemps et en meilleure santé. Nous sommes conscients du fait que, dans certains pays en transition sur le plan économique, l'allongement récent de la durée de vie n'est pas encore parvenu à contrebalancer pleinement la baisse de l'espérance de vie, notamment celle des hommes.
3. Nous savons que des changements démographiques durables ont ouvert des perspectives mais ont aussi généré des problèmes dans la région. Nous nous engageons à effectuer un travail de sensibilisation au potentiel des personnes âgées et à renforcer ce dernier dans l'intérêt de nos sociétés. Nous nous engageons également à améliorer la qualité de vie des personnes âgées en leur donnant les moyens de s'épanouir pendant leur vieillesse et de participer au développement économique et social.
4. Nous mettons l'accent sur les droits des personnes âgées et constatons avec préoccupation que la discrimination liée à l'âge continue de les empêcher de vivre pleinement et en bonne santé en tant que membres actifs de la société.

* Le présent document a été soumis tardivement parce que la Déclaration devait être adoptée lors de la Conférence ministérielle.

5. Nous nous engageons à faire face aux difficultés individuelles et sociétales causées par le vieillissement de la population en adoptant des mesures adaptées et durables en matière de sécurité financière des personnes âgées, de maintien de la protection sociale et des soins de santé tout au long de la vie, notamment en ce qui concerne les soins de longue durée, et en mettant en place des systèmes profitant à tous et une aide au vieillissement actif, à l'apprentissage tout au long de la vie et à la participation à différents domaines de la vie sociale sans discrimination, notamment dans le cas des femmes âgées.

6. Nous sommes conscients que la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de la CEE s'est déroulée au cours des cinq dernières années dans le contexte d'une crise financière mondiale persistante, qui a touché des familles et des communautés dans la plupart des pays de la région et n'a pas épargné les personnes âgées, et tout particulièrement les femmes âgées.

7. Nous sommes également conscients que certains États membres doivent encore élaborer des mesures plus globales pour répondre aux besoins individuels et sociétaux des personnes âgées, alors que d'autres cherchent à assurer l'avenir des régimes actuels qui garantissent l'accès des personnes âgées à une protection sociale appropriée ainsi qu'à des systèmes efficaces d'éducation, de santé et de protection sociale adaptés au sexe et à donner à ces dernières les moyens de participer à la vie sociale au même titre que les autres.

8. Nous reconnaissons que de nombreux États membres ont beaucoup avancé dans la réalisation des 10 engagements de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au cours du deuxième cycle de cinq ans. Le processus de mise en œuvre dans la région a notamment permis d'obtenir les résultats appréciables suivants:

a) Les décideurs, les médias et la population accordent une attention croissante aux questions de vieillissement des personnes et de vieillissement de la population et prennent davantage conscience de la dignité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes âgées, de leur capacité à contribuer au développement économique et social, de la solidarité entre générations et de la cohésion au sein de la société;

b) Des initiatives visant à adapter les systèmes de protection sociale nationaux aux effets des changements démographiques se développent;

c) La société civile, notamment les organisations de personnes âgées participent de plus en plus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques qui prennent en compte les droits, les besoins et les attentes de ces personnes;

d) Des méthodes novatrices, y compris sur le plan technologique et organisationnel, sont de plus en plus utilisées pour la prestation de services en matière d'éducation, de santé, de réadaptation et de protection sociale et les secteurs publics, privés et associatifs sont incités à participer davantage au développement de ces services;

e) Le Groupe de travail de la CEE sur le vieillissement est devenu un organe intergouvernemental pour la coopération régionale dans la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

9. Nous reconnaissons que les progrès accomplis vers l'avènement d'une société ouverte à tous les âges prônée par le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ont été inégaux dans la région. Nous sommes également conscients des nombreuses difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale, et notamment des suivantes:

a) De nombreuses sociétés sont toujours aux prises avec des obstacles créés par des personnes et des préjugés qui entravent la réalisation de l'équité et de la réciprocité entre générations. Les politiques relatives à la santé et à la protection des personnes âgées doivent encore être complétées par des mesures visant à autonomiser les personnes âgées, plus particulièrement les femmes, par des mesures de prévention de la maltraitance, de l'abandon et de la solitude des personnes âgées ainsi que par des mesures visant à renforcer la solidarité entre les générations;

b) Dans de nombreux pays, les politiques encourageant un vieillissement actif et en bonne santé ont été peu ambitieuses et n'ont pas été assorties des mesures de prévention des maladies et de promotion de la santé;

c) Dans certains pays, les progrès en matière d'adaptation des lois nationales relatives au travail et à la retraite ont été lents;

d) Il reste nécessaire de rationaliser les initiatives prises par les différents pays afin d'adapter leur système de protection sociale en fonction des changements démographiques et des contraintes financières;

e) La demande croissante de soins de longue durée entraîne des difficultés supplémentaires pour les systèmes publics de soins de santé ainsi que pour la société civile et les familles qui contribuent aux soins.

10. Pour favoriser le déroulement du troisième cycle de mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2013-2017), nous sommes déterminés à atteindre les objectifs suivants d'ici à 2017:

I. Mesures à prendre pour favoriser un allongement de la vie professionnelle et maintenir la capacité de travail:

a) Promouvoir et soutenir les modes de vie sains et le bien-être au travail, prévenir les maladies non transmissibles et lutter contre elles et veiller à la sécurité et à l'hygiène du travail, notamment par le biais de mesures visant à établir un équilibre entre vie privée et vie professionnelle grâce à des aménagements souples du temps de travail, tout au long du déroulement de la carrière;

b) Augmenter le taux d'emploi des personnes âgées grâce à des incitations pertinentes, notamment en matière d'impôts et de systèmes de sécurité sociale, de mise en place de conditions de travail adaptées à l'âge, d'instauration d'horaires flexibles, de programmes de formation et de reconversion professionnelle adaptés à l'âge ainsi que de mesures de gestion de l'âge dans les secteurs public et privé;

c) Élaborer pour le marché du travail des politiques pragmatiques qui reconnaissent que les mesures en faveur de l'emploi des jeunes et des personnes âgées sont complémentaires et bénéfiques pour tous. Promouvoir une attitude positive à l'égard des employés âgés et lutter contre la discrimination fondée sur l'âge sur le marché du travail;

d) Rendre plus souple le processus de transition vers la retraite et prévoir des mesures incitatives pour prolonger la vie professionnelle selon les besoins et aspirations des individus;

e) Entreprendre une réforme des régimes des pensions en fonction des changements démographiques, notamment l'augmentation de la durée de vie et, dans certains États membres, le nombre croissant de personnes âgées travaillant dans le secteur informel. Promouvoir la pérennité et l'efficacité des systèmes de pension publics et privés et garantir une couverture universelle, le cas échéant;

f) Promouvoir le rôle des travailleurs âgés dans la transmission du savoir et de l'expérience aux plus jeunes.

II. Mesures à prendre pour promouvoir la participation, la non-discrimination et l'intégration sociale des personnes âgées:

- a) Lutter contre le dénuement matériel, la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes âgées, tout particulièrement des femmes, et permettre aux personnes âgées d'accéder plus facilement aux ressources dont elles ont besoin;
- b) Prendre des mesures pour lutter contre la discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle;
- c) Autonomiser les individus afin qu'ils puissent s'épanouir sur le plan physique, mental et social tout au long de leur vie et participer pleinement à la vie sociale selon leurs besoins, désirs et capacités;
- d) Garantir, tout au long de la vie l'accès à diverses formes d'éducation et de formation de qualité, notamment dans les technologies de pointe;
- e) Faciliter la participation des personnes âgées à la vie politique, économique, sociale et culturelle;
- f) Faciliter la participation des personnes âgées, tout particulièrement des femmes, au processus de prise de décisions à tous les niveaux, directement ou par l'intermédiaire d'organisations de personnes âgées dans la société civile;
- g) Lutter contre les stéréotypes relatifs au vieillissement en menant des campagnes de sensibilisation et en incitant les médias et autres faiseurs d'opinion à donner de la société une image équilibrée sur le plan des âges, souligner les aspects positifs du vieillissement, présenter les personnes âgées de manière non discriminatoire et diffuser des informations sur le vieillissement considéré comme une phase naturelle de l'évolution de toute personne. Faire participer les personnes âgées à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes diffusés par les médias;
- h) Permettre aux jeunes et aux personnes âgées d'accéder facilement aux informations et à l'éducation qui pourront les aider à faire respecter leurs droits de l'homme et leur dignité;
- i) Améliorer la collecte et le partage de données, de statistiques et d'informations qualitatives de façon à mieux contrôler la qualité de vie des personnes âgées et le respect de leur dignité et notamment pour détecter des cas de violations et d'abus de leurs droits, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pragmatiques adaptées;
- j) Prendre en compte les différents besoins d'un nombre croissant de migrants âgés et de personnes âgées membres de communautés ethniques afin de veiller à leur intégration et à leur participation à la vie de la société sur un pied d'égalité.

III. Mesures à prendre pour promouvoir et préserver la dignité, la santé et l'autonomie dans la vieillesse:

- a) Préserver la dignité des personnes âgées, tout particulièrement de celles qui sont handicapées, et développer leur sentiment d'appartenance et leur estime de soi grâce à des mesures visant notamment à lutter contre toutes formes de préjugés, d'abandon, de maltraitance et de discrimination;
- b) Renforcer les mesures de promotion de la santé, de prise en charge et de protection, ainsi que les mesures de prévention des maladies et des accidents à tout âge, ce qui permettra de réduire les risques de maladie et de handicap et aidera à assurer une bonne

santé mentale et physique, une vie autonome ainsi qu'à une participation active tout au long de la vie;

c) Accorder une attention particulière aux mesures de prévention, au diagnostic précoce et au traitement, aux soins, tout particulièrement ceux de longue durée, et à la protection sociale des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence, tout en veillant à ce que leur dignité soit respectée et à ce qu'elles ne soient pas victimes d'une discrimination dans la société;

d) Respecter les valeurs fondamentales que sont la dignité et le droit des personnes à disposer d'elles-mêmes dans la dernière phase de leur vie. Ces valeurs devraient guider le travail du personnel médical et infirmier, notamment en ce qui concerne les soins palliatifs et les soins de longue durée;

e) Faire en sorte que les personnes âgées conservent l'état de santé, et les capacités sociales et fonctionnelles les meilleures possibles avant, pendant et après des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, en renforçant la prise en charge coordonnée;

f) Faciliter l'accès à des biens et services de qualité adaptés à l'âge, d'un coût abordable et efficaces et améliorer la mobilité en adaptant l'environnement à l'âge;

g) Élaborer des méthodes et des techniques novatrices pour fournir une aide et des soins à domicile sérieux, d'un coût abordable et sûrs;

h) Assurer le maintien à domicile en favorisant les services et l'aide aux personnes et à leur famille afin que les personnes âgées puissent continuer à vivre aussi longtemps que possible dans leur environnement et au sein de leur communauté. Ces services devraient prendre en compte les besoins spéciaux des femmes, en particulier de celles qui vivent seules;

i) Favoriser l'aménagement des bâtiments ainsi que la création de nouveaux types de logements qu'il est possible d'adapter régulièrement à l'évolution des besoins et des capacités fonctionnelles des personnes vieillissantes;

j) Soutenir, par des moyens adaptés, les dispositifs d'auto-assistance qui permettent aux personnes âgées de vivre de manière autonome ou avec une assistance, notamment dans des logements accueillant des personnes de générations diverses et veiller à ce que les besoins des personnes soient évalués et pris en compte de manière adéquate, à domicile ou dans les établissements spécialisés;

k) Faire en sorte qu'il y ait une gamme complète de soins abordables et de bonne qualité, allant des soins de santé primaires et des soins dans le cadre de la communauté à différentes formes de soins en établissement spécialisé;

l) Prendre en compte la situation du personnel soignant professionnel et non professionnel, y compris du personnel migrant, et l'améliorer grâce à la formation et à l'octroi de conditions de travail dignes, y compris d'une rémunération adéquate;

m) Prendre en compte le travail difficile accompli par les aidants familiaux, qui sont essentiellement des femmes, et les soutenir, notamment en leur permettant de concilier vie professionnelle et charge familiale, et de bénéficier d'une protection sociale.

IV. Mesures à prendre pour maintenir et renforcer la solidarité entre les générations:

- a) Promouvoir et renforcer le dialogue et la transmission du savoir entre les générations avec toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les médias et le grand public;
- b) Améliorer la coopération entre les organisations de jeunes et les organisations de personnes âgées;
- c) Reconnaître la valeur du volontariat conjoint des personnes de tous âges et l'encourager;
- d) Élaborer et mener des campagnes d'éducation à l'intention du grand public, tout particulièrement des jeunes générations, sur les questions de vieillissement de la population et du vieillissement de chacun. Le programme de tous les établissements d'enseignement devrait comprendre une préparation au vieillissement actif et en bonne santé tout au long de la vie et ainsi qu'une sensibilisation des personnes âgées aux problèmes et conditions de vie des jeunes générations, et aux questions concernant ces dernières;
- e) Tenir compte du fait que la solidarité entre générations implique également la nécessité de prévoir une protection sociale durable et adéquate pour les personnes âgées tout en reconnaissant que ces dernières continuent à fournir une contribution importante à leurs communautés de différentes manières, notamment en prolongeant leur vie professionnel, en s'occupant gratuitement de membres de la famille plus jeunes et plus âgés, en menant des activités bénévoles et en effectuant des dons en espèces ou en nature en faveur de membres plus jeunes de leur famille et de leurs communautés (ONG);
- f) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies durables, répondant à l'intérêt général et financièrement viables prenant en compte les besoins, capacités et attentes des générations actuelles et futures tout en donnant à tous les mêmes possibilités de maîtrise de leur propre destin.

11. Pour que les objectifs de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de la CEE pour la période 2013-2017 soient atteints, il est important d'intégrer aux politiques nationales les questions de vieillissement et de promotion d'une vieillesse active au sens défini par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), notamment en adoptant une approche axée sur l'ensemble de l'existence. Nous estimons également qu'il est nécessaire de s'inspirer, lorsque cela est possible, des engagements internationaux récents relatifs à la promotion du vieillissement actif, notamment en matière de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles, et de tenir compte des déterminants sociaux de la santé.

12. Nous nous efforcerons de bien faire comprendre à nos sociétés qu'il est globalement avantageux pour aujourd'hui et pour demain, de favoriser le vieillissement actif et qu'il faut consacrer des ressources suffisantes à cette entreprise. Nous nous emploierons également à présenter dans toute la région des exemples de mesures novatrices et efficaces, à l'image de celles qui ont été encouragées dans le cadre de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012) et de son suivi.

13. Nous soulignons également que les politiques relatives au vieillissement et leur mise en œuvre doivent être considérées comme relevant de la responsabilité partagée de tous les principaux acteurs de la société. Il faut donc promouvoir efficacement la collaboration des gouvernements, des responsables politiques, du secteur privé, des partenaires sociaux, des chercheurs, des organisations de personnes âgées et des organisations défendant les personnes âgées ainsi que d'autres organisations non gouvernementales. Cette collaboration

est particulièrement utile pour identifier les questions devant faire l'objet de nouvelles politiques, élaborer des réponses adéquates et pour mettre en œuvre, contrôler et évaluer efficacement les politiques pragmatiques relatives au vieillissement.

14. Nous savons que la recherche est essentielle pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes efficaces. Il faudrait continuer à développer et renforcer les infrastructures de recherche pérennes, ainsi que la recherche longitudinale et la coopération intersectorielle et à améliorer la collecte de données.

15. Nous reconnaissons la contribution de la société civile et des personnes âgées elles-mêmes à la mise en œuvre de dispositions de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et sommes déterminés à soutenir la poursuite du partenariat entre les principales parties prenantes au processus de mise en œuvre.

16. Nous saluons la contribution que le Centre européen de recherche en politique sociale, affilié à l'ONU, et l'Institut international du vieillissement des Nations Unies à Malte ont apporté à la mise en œuvre de la Stratégie régionale.

17. Nous sommes conscients du rôle directeur que les coordonnateurs nationaux chargés des questions de vieillissement et le Groupe de travail sur le vieillissement de la CEE ont joué dans la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie régionale ainsi que dans l'échange d'informations et de meilleures pratiques. Grâce aux efforts de son Bureau, le Groupe de travail sur le vieillissement a rationalisé le second processus d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale ainsi que la préparation de la présente Conférence ministérielle sur le vieillissement.

18. Nous sommes déterminés à soutenir le Groupe de travail sur le vieillissement en tant qu'organe intergouvernemental de la CEE chargé de la mise en œuvre et du suivi à long terme de la Stratégie régionale. Nous fournirons un appui organique pour ses activités et y contribuerons financièrement dans la mesure du possible.

19. Nous sommes reconnaissants au secrétariat de la CEE pour le rôle qu'il a joué, en collaboration avec d'autres parties prenantes, afin d'aider les États membres à mettre en œuvre la Stratégie régionale et la Déclaration ministérielle de Vienne de 2012, notamment en ce qui concerne le développement des capacités nationales pour traiter les questions de vieillissement. La collaboration entre le secrétariat de la CEE et ses principaux partenaires au sein du système des Nations Unies, notamment les entités qui travaillent sur les questions du vieillissement, comme le FNUAP et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, devrait être renforcée.

20. Nous remercions la Commission de l'Union européenne pour sa contribution financière à l'organisation des forums sur la recherche et la société civile.

21. Nous remercions sincèrement l'Autriche d'avoir accueilli la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement de 2012 et de l'hospitalité dont elle a fait preuve.
